

Rapport de gestion

du conseil d'administration de Matmut Mutualité Livre II

2024



Rapport de gestion

du conseil d'administration de Matmut Mutualité Livre II
présenté à l'assemblée générale du 15 avril 2025 sur les opérations
effectuées en 2024 et sur les résultats de l'exercice



Nous vous présentons l'activité de Matmut Mutualité Livre II au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ses résultats et perspectives d'avenir, et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.





Sommaire

Rapport de gestion

1• Situation et activité de Matmut Mutualité Livre II au cours de l'exercice écoulé	8
1•1 – Prestations du contrat mutualiste Matmut/Smac	8
1•2 – Résultats financiers de Matmut Mutualité Livre II	9
2• Actions mutualistes	9
2•1 – Accompagnement mutualiste	9
2•2 – Actions de prévention et mécénat	10
3• Prises de participation dans les sociétés soumises aux dispositions du Livre II du Code de commerce (sociétés commerciales)	10
4• Liste des organismes avec lesquels la mutuelle constitue un groupe au sens de l'article L. 212-7 du Code de la mutualité	11
5• Ensemble des sommes versées en application de l'article L. 114-26 du Code de la mutualité	11
6• Ensemble des rémunérations versées au dirigeant opérationnel	11
7• Transferts financiers entre mutuelles et unions	11
8• Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	11
9• Évolution prévisible de Matmut Mutualité Livre II et perspectives d'avenir	11
10• Responsabilité sociétale de l'entreprise	12
10•1 - Informations non financières	12
10•2 - Transition énergétique et climatique	12
11• Situation du mandat du commissaire aux comptes titulaire et suppléant	13
12• Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de Matmut Mutualité Livre II au 31 décembre 2024	13

Annexes

Comptes sociaux de l'exercice

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Attestation du commissaire aux comptes sur le rapport du conseil d'administration



Rapport de gestion

1 • SITUATION ET ACTIVITÉ DE MATMUT MUTUALITÉ LIVRE II AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Matmut Mutualité est une mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité dont les valeurs et le modèle économique ont été confortés par la Raison d'Être du Groupe dévoilée en 2021.

A l'image de ces dernières années, 2024 s'est ouverte sur un horizon complexe, marqué par des tensions géopolitiques, des défis climatiques et une conjoncture économique fragile. En Europe, les incertitudes liées à la crise énergétique et aux conflits persistants ont renforcé l'instabilité.

Parallèlement, une inflation élevée et une faible croissance économique ont continué de peser sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les entreprises. Face à ces enjeux, la Matmut a démontré plus que jamais sa capacité à s'adapter et à relever les défis de son temps pour répondre à un environnement en profonde transformation.

Dans ce contexte pourtant perturbé, la Matmut assoit sa solidité économique. Cette solidité est essentielle pour être au rendez-vous des défis posés aux assureurs. Le groupe poursuit ses engagements et sa volonté d'œuvrer pour le bien commun. L'exercice 2024 lui a permis de témoigner de sa solidité et de son agilité et a confirmé une nouvelle fois la confiance que les sociétaires lui accordent, ainsi que la pertinence du modèle mutualiste face aux enjeux actuels.

L'activité de Matmut Mutualité s'inscrit dans le respect de la vision du métier d'assureur, des fondamentaux ancrés au sein de la Raison d'être du Groupe Matmut et de son plan stratégique « Objectif : Impact ! ».

Lors de la souscription d'un contrat IARD, Vie ou santé, les sociétaires peuvent adhérer au contrat mutualiste MATMUT/SMAC leur permettant de bénéficier d'une prestation « forfait invalidité grave » accordée par Matmut Mutualité livre II et des garanties d'assistance et de protection juridique accordées par Matmut.

Ces garanties souscrites par la quasi-totalité des sociétaires, viennent en complément des assurances de personnes, de biens et de responsabilité proposées par la Matmut.

1.1 – PRESTATIONS DU CONTRAT MUTUALISTE MATMUT/SMAC

UN RÈGLEMENT IMMÉDIAT EN CAS D'INVALIDITÉ GRAVE SUITE À ACCIDENT

Le contrat mutualiste Matmut/SMAC accorde :

- un « forfait immédiat en cas de blessures graves suite à accident » lorsque le taux d'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) est supérieur ou égal à 30% ; ce forfait s'élevé à 20 000 €. Il est doublé dès lors que le taux d'AIPP dépasse les 65 % ;
- un « forfait immédiat en cas de décès suite à accident » de 1500 €.

Sur l'année 2024, 107 dossiers « décès » ont fait l'objet d'un règlement (contre 78 en 2023) pour un montant total de 160 500 €.

Parallèlement, 9 dossiers « blessures » ont fait l'objet d'un règlement (contre 8 en 2023) pour un montant total de 200 000 €. Sur les 9 dossiers réglés, 3 victimes présentent un taux d'AIPP ≤ à 65 %, 1 victime a un taux d'AIPP > à 65 % et 5 victimes présentent un taux d'AIPP entre 30 et 85 %, des expertises étant en cours.

La très grande majorité des dossiers « décès » et « blessures » est consécutive à des chutes intervenues à l'occasion d'activités de loisirs ou de bricolage.

DES GARANTIES D'ASSISTANCE COMPLÈTES POUR UN QUOTIDIEN PLUS SEREIN

Les garanties d'assistance à domicile prévues dans le contrat mutualiste permettent de surmonter des difficultés liées à une hospitalisation, une immobilisation, un décès ou à un séjour prolongé à la maternité et de réorganiser la vie quotidienne par l'intervention d'une aide-ménagère, le déplacement d'un proche, la prise en charge des enfants ou la garde des animaux, la livraison de médicaments ou encore une assistance psychologique en cas d'évènements traumatisants. En 2024, 7 275 prestations ont été délivrées au titre de l'assistance à domicile.

En cas de déplacement, les prestations prévues garantissent une prise en charge du rapatriement lors d'un décès, d'une maladie, d'un accident ou plus simplement, une aide en cas de vol de papiers ou d'argent. Le contrat garantit également la couverture des frais de secours en montagne, les frais médicaux à l'étranger, l'attente et le retour au domicile en cas d'évènement climatique.

Une assistance aux accompagnants peut également être fournie (rapatriement, attente sur place, voyage aller-retour d'un proche) ainsi que des garanties complémentaires comme le rapatriement des bagages, des animaux de compagnie, la recherche et l'expédition de médicaments.

3 091 dossiers ont été ouverts en 2024. Au total, 9 811 sociétaires ont bénéficié de l'assistance à domicile ou en déplacement et 10 486 prestations ont été délivrées.

« LE DROIT AU DROIT » DANS UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE TOUJOURS PLUS COMPLEXE

Les garanties de protection sont mises en œuvre en cas de litige ou de différend opposant l'adhérent à un tiers dans le cadre de sa vie privée ou professionnelle, qu'il soit salarié ou fonctionnaire.

La fréquentation du service d'Assistance Juridique par téléphone est en augmentation, démontrant les besoins des assurés d'être accompagnés dans l'accès au droit. La part des demandes d'informations juridiques et la consultation de « Mon aide juridique au quotidien » via l'Espace Personnel est toujours en progression et confirme l'attrait des assurés pour ce canal totalement dématérialisé et accessible 24h/24, 7j/7.

La sinistralité en vie privée a faiblement progressé, principalement portée par les litiges liés au droit du travail et au recours corporel. La dynamique de résolution des litiges à l'amiable se poursuit avec un taux qui reste au-dessus de celui du marché.

La protection juridique à la Matmut, c'est une gamme complète de services alliant technicité et réactivité :

- Des informations juridiques générales par téléphone en prévention de tout différend ;
- En présence d'un différend, des avis personnalisés et un accompagnement dans les démarches à entreprendre par téléphone, ou si la situation le justifie sur rendez-vous à distance ;
- La gestion de dossiers sinistre : recherche prioritaire d'une solution amiable et le cas échéant, un accompagnement en cas de procès.

Dans un environnement réglementaire toujours plus complexe, l'ensemble de ces prestations incarne la volonté constante de notre mutuelle d'apporter à ses sociétaires, des réponses adaptées à leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes.

1.2 – LES RÉSULTATS FINANCIERS DE MATMUT MUTUALITÉ LIVRE II

Les cotisations acquises nettes de réassurance de l'exercice 2024 sont de 11 902 077 €. La charge des prestations s'élève à 2 253 688 €.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 3 024 133 €.

Les autres produits techniques, nets de charges techniques, s'élèvent à 85 607 €.

Les produits de placements alloués imputés aux comptes techniques s'établissent à 87 009 €.

L'ensemble de ces éléments conduit à un résultat technique bénéficiaire de 6 796 872 €.

Le résultat financier, net des produits financiers alloués aux comptes techniques, est positif à hauteur de 1 945 908 €.

Les autres charges nettes des produits non techniques s'élèvent à 771 678 €.

Le résultat net comptable 2024 de Matmut Mutualité est bénéficiaire de 5 941 017 €. Il tient compte d'une charge exceptionnelle de 20 249 € et d'un impôt sur les bénéfices de 2 009 836 €.

Au bilan, les capitaux propres augmentent, passant de 88 390 953 € à 94 331 970 € soit une augmentation de 6.72 %.

Cette augmentation correspond au résultat de l'exercice.

2• ACTIONS MUTUALISTES

2.1 – ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTE

Adhérente à la FNMF, MATMUT Mutualité prend part à la vie du mouvement mutualiste, tant au niveau national que régional.

À ce titre, elle contribue, au sein de l'Union de représentation Matmut regroupant : Matmut Mutualité, Mutuelle Ociane Matmut, Mgéfi, Mutuelle Centrale des Finances et Banque Populaire Mutualité, à la gouvernance de 17 Unions Régionales (dont 4 ultramarines) et 39 Unions Territoriales de la Mutualité Française en charge des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (SSAM).

En 2024, sa représentation au cœur des instances délibérantes se traduit par l'attribution de 24 sièges d'administrateurs au sein des Unions Régionales, de 65 postes d'administrateurs dans les Unions Territoriales et la désignation de 385 délégués participants aux Assemblées Générales de l'ensemble de ces Unions.

2.2 – ACTIONS DE PRÉVENTION ET MÉCÉNAT

DES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ SUR LE TERRAIN OU À DISTANCE

La prévention est une conception naturelle du métier d'assureur puisqu'elle répond au principe de précaution et d'anticipation des risques les plus divers. Matmut Mutualité contribue à la mise en œuvre de la politique de prévention du Groupe Matmut et se mobilise à travers des actions concrètes en matière de santé.

Matmut Mutualité coordonne ses actions avec celles proposées par la Mutuelle Ociane Matmut et propose principalement deux types d'actions. Les premières, organisées et financées intégralement par ses soins et réservées exclusivement aux sociétaires, représentent environ 60 % des actions, soit 98 actions en 2024. Les secondes, intervenant en relais des actions mises en œuvre par les Unions Régionales de la Mutualité Française, représentent environ 30 % des actions, soit 47 actions en 2024. Enfin, la mutuelle a proposé également 17 autres actions, soit environ 10% du total.

En 2024, Matmut Mutualité a poursuivi l'accompagnement des sociétaires en leur proposant des actions de prévention santé sur l'ensemble du territoire français. L'objectif de les sensibiliser est resté un axe prioritaire, à l'heure où notre territoire rencontre des inégalités sociales et régionales en matière de santé. En effet, l'accès aux soins se complexifie, la population est vieillissante et les ménages font face à des dépenses de santé grandissantes. En parallèle, la sédentarité s'accroît et touche une large partie de la population.

En agissant pour le bien commun, Matmut Mutualité a invité, en 2024, plus de 570 000 sociétaires sur l'ensemble des actions proposées.

Le choix s'est porté sur des thématiques variées, afin de toucher le plus grand nombre et de miser sur l'accessibilité pour tous à des actions de qualité : ateliers aux gestes qui sauvent, bilans de santé (dermatologie, diabète, condition physique...), bilans visuels et auditifs.

En parallèle, Matmut Mutualité a relayé, sur la page du site matmut.fr, 47 actions gratuites organisées par la Mutualité Française sur des sujets multiples : santé mentale, activité physique, santé environnementale, santé de la femme, santé cardiovasculaire, nutrition...)

Au total, ce ne sont pas moins de 162 actions qui ont été organisées cette année, un chiffre en constante progression.

Enfin, un village prévention Matmut était présent à l'occasion du salon auto/moto rétro de Rouen en septembre dernier. Des bilans visuels et auditifs ont été déployés, accompagnés du message : prendre soin de sa vue et de son audition permet de réduire les accidents de la circulation. Un atelier dédié aux gestes qui sauvent en cas d'accident de la route a également été organisé.

MÉCÉNAT ASSOCIATION HANDI'CHIENS

Depuis 2020, la Matmut soutient l'association Handi'Chiens. Elle éduque et remet des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap et/ou vulnérables. Un partenariat qui fait écho aux valeurs d'inclusion et d'accessibilité de la Matmut, et qui est également en cohérence avec notre métier d'assureur : accompagner et protéger le plus grand nombre face aux difficultés de la vie. Matmut Mutualité est ainsi fière d'améliorer le quotidien et l'autonomie des bénéficiaires et de leurs aidants.

En 2024, Matmut Mutualité a parrainé deux nouveaux chiots : Vinyl et Vicky qui ont débuté leur formation de chien d'assistance. Depuis 2020, neuf chiens ont été financés par le Groupe Matmut. En parallèle, plusieurs chiens parrainés par Matmut Mutualité ont rejoint leur famille définitive.

3• PRISES DE PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU LIVRE II DU CODE DE COMMERCE (SOCIÉTÉS COMMERCIALES)

		Société	Quote-part Matmut Mutualité	
		Situation au 31/12/24	Engagement au 31/12/24	
*Société civile de portefeuille à capital variable		Nombre de titres qui composent le capital social	Nombre de titres détenus par Matmut Mutualité	Participation en %
Harmonie Développement Services	SAS	34 794 013	2 422 147	6,96 %
Vacancier	SA	712 432	20 858	2,93 %
Matmut Vie	SA	1 237 500	28 125	2,27 %
Inter Mutuelles Assistance	SA	3 634 041	75 630	2,08 %
Matmut Private Equity	MPE	3 509	37	1,05 %
Matmut Protection Juridique	SA	1 000 000	4 999	0,50 %

4• LISTE DES ORGANISMES AVEC LESQUELS LA MUTUELLE CONSTITUE UN GROUPE AU SENS DE L'ARTICLE L.212-7 DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Matmut Mutualité Livre II fait partie de la SGAM Matmut et cette dernière établit les comptes combinés du Groupe.

5• ENSEMBLE DES SOMMES VERSÉES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 114-26 DU CODE DE LA MUTUALITÉ

Néant : il n'a pas été versé de somme en 2024 en application de l'article L.114-26 du code de la mutualité.

6• ENSEMBLE DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AU DIRIGEANT OPÉRATIONNEL

Néant : il n'a pas été versé de rémunération au Dirigeant Opérationnel de Matmut Mutualité Livre II.

7• TRANSFERTS FINANCIERS ENTRE MUTUELLES ET UNIONS

Il s'agit de prêts octroyés et remboursés en 2024 dont la liste figure ci-après :

Emprunteurs	Prêts octroyés	Montants remboursés
Maison des parents		5 000
Mutualité Française Centre Val-de-Loire		4 500
Union territoriale Puy-de-Dôme SSAM		0
Mutuelles de France du Var		0
Mutualité Française Normandie SSAM		7 500
Total	0	17 000

8• ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

9• ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE MATMUT MUTUALITÉ LIVRE II ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe Matmut, fondé sur des valeurs mutualistes solides, a connu une remarquable transformation depuis ses débuts. Aujourd'hui, il incarne un groupe d'assurance complet, indépendant, à l'écoute de ses sociétaires et de leurs attentes. Face aux défis de la société, il continue de s'adapter afin de maintenir ses missions de prévention et de protection de chacun. Il s'agit de missions essentielles et durables.

Matmut Mutualité poursuivra la mise en œuvre de prestations corporelles du contrat mutualiste afin de permettre, à toujours plus de sociétaires, de bénéficier des garanties en cas d'accident invalidant et de continuer à disposer de prestations d'assistance et de protection juridique.

Matmut Mutualité poursuivra également ses efforts en matière de prévention en déployant des actions réservées exclusivement aux sociétaires tout en intervenant de manière complémentaire en relais des actions mises en œuvre par les Unions Régionales de la Mutualité Française. Pour 2025, la santé mentale et la lutte contre la sédentarité seront les deux axes poursuivis : deux sujets majeurs de santé publique.

Parallèlement, Matmut Mutualité s'associera avec d'autres entités du groupe (la Mutuelle Ociane Matmut, la Mgéfi) pour proposer des actions communes à l'ensemble des sociétaires et adhérents.

Enfin, face au succès rencontré, les bilans de santé et les ateliers d'initiation aux gestes qui sauvent seront renouvelés, ainsi que le mécénat avec l'association Handi'Chiens.

Le Groupe Matmut a la volonté d'accompagner et de protéger chacune et chacun, avec l'objectif de contribuer, à l'échelle de ses moyens et de ses actions à un monde plus juste pour tous. Dans ce monde en mutation, les valeurs mutualistes du groupe sont plus que jamais essentielles.

10● RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

10.1 – INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

La directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive dite « CSRD ») a été transposée en France en décembre 2023 par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et les décrets n°2023-1394 du 30 décembre 2023 et n°2024-152 du 28 février 2024.

Cette directive prévoit la publication par certaines entreprises d'informations en matière de durabilité, le cas échéant consolidées, devant figurer dans une section distincte de leur rapport de gestion ou de leur rapport sur la gestion du groupe (« état de durabilité »). Ces informations présentent les impacts, risques et opportunités importants des entreprises en matière sociale et environnementale et en matière de gouvernance.

Le calendrier de mise en œuvre de la directive prévoit l'obligation de publication d'états de durabilité jusqu'en 2029 en fonction de critères prédéfinis (catégorie d'entreprise et taille).

L'état de durabilité publié en application du code de commerce a vocation à remplacer la déclaration de performance extra-financière (DPEF).

L'article L232-6-3 du code de commerce prévoit que toute société qui est une grande entreprise au sens de l'article L. 230-1 de ce même code, inclut des informations en matière de durabilité au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

S'agissant de la publication d'un état de durabilité en 2025 pour l'exercice 2024, Matmut Mutualité Livre II n'est pas une grande entreprise au sens de l'article L230-2 du code de commerce et ne doit donc pas en principe publier un état de durabilité.

Pour le groupe, les informations en matière de durabilité se trouvent consolidées au sein de l'état de durabilité de la SGAM Matmut dont le siège est 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN. Elle réalise un état de durabilité de façon combinée pour le Groupe Matmut.

Par ailleurs, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a adopté un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire assorti d'une obligation de présentation annuelle en assemblée générale.

Les thématiques du guide concernent la gouvernance démocratique, l'exemplarité sociale, la lutte contre les discriminations, le développement durable... Ces bonnes pratiques et les données à caractère social, sociétal et environnemental étant très proches des informations à produire, à la fois dans l'état de durabilité mais également dans le rapport d'activité et de responsabilité sociétale du groupe, ce dernier a fait le choix de publier ces informations au sein de ces deux documents, consultables sur le site internet du groupe à l'adresse suivante : www.matmut.fr

10.2 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

L'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a complété les dispositions relatives aux informations fournies par les acteurs de marchés financiers sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Matmut Mutualité n'est pas une personne morale de droit privé mentionnée au premier alinéa de l'article L. 110-1 du code de la mutualité réalisant des opérations relevant du b du 1° du I de l'article L. 111-1 du même code. Elle n'est dès lors pas tenue de publier dans son rapport de gestion les informations requises par l'article 29 de la Loi Energie-Climat.

11 • SITUATION DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Nous vous rappelons que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la SEC BURETTE, ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société MONCEY AUDIT arrivent à expiration lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous vous proposons de nommer FORVIS MAZARS dans la fonction de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale, à tenir en 2031, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

Nous vous proposons de nommer PRIM'AUDIT dans la fonction de Commissaire aux Comptes suppléant pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale, à tenir en 2031, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

12 • LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR CHACUN DES ADMINISTRATEURS DE MATMUT MUTUALITÉ LIVRE II AU 31 DECEMBRE 2024

PRÉSIDENT (DIRIGEANT EFFECTIF)

M^R NICOLAS GOMART

- Vice-président et Directeur Général (dirigeant effectif) SGAM Matmut
- 1^{er} Vice-président et Directeur Général (dirigeant effectif) Matmut SAM
- Président Matmut Mutualité Livre III
- Président du Conseil de surveillance IME (INTER MUTUELLES ENTREPRISES)
- Président (dirigeant effectif) MATMUT PROTECTION JURIDIQUE
- Président (dirigeant effectif) MATMUT VIE
- Président (dirigeant effectif) MATMUT & CO
- Vice-président Cardiff IARD
- Président du Conseil de surveillance IMA SA (INTER MUTUELLE ASSISTANCE)
- Président MATMUT INNOVATION
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Représentant permanent MATMUT au collège de surveillance INFRAVIA CAPITAL PARTNERS
- Vice-Président FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française)
- Administrateur UNION MUTUALISTE RESIDENCE CHÂTEAU POMEROL

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M^R DANIEL HAVIS

- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur - Président d'honneur MATMUT SAM et membre de la Commission Action Mutualiste
- Administrateur - Président d'honneur MATMUT MUTUALITÉ LIVRE III
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Président du Conseil de surveillance HAROPA PORT
- Délégué Représentant MATMUT MUTUALITÉ LIVRE III - UNION MUTUALISTE CHÂTEAU POMEROL
- Président du Comité d'Audit et Administrateur GL Events

- Membre d'honneur du Conseil de Surveillance IMA SA (INTER MUTUELLE ASSISTANCE)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Fondation de l'Avenir
- Président de Campus Santé Rouen Normandie

VICE-PRÉSIDENT

M^R CHRISTOPHE BOURRET

- Président SGAM MATMUT
- Président MATMUT SAM
- Vice-Président MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Co-gérant SCI LBOURRET
- Co-gérant 3 CD SCI
- Président du CA MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Président MATMUT DÉVELOPPEMENT
- Président MF PASS (MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE ACTION SANTÉ SOCIALE)
- Président du Comité de gestion FONDATION MATMUT PAUL BENNETOT
- Co-gérant CHJARA (SCI)
- Président ICE CAP
- Président ICE REAL ESTATE
- Représentant Permanent ICE CAP Président - BTW INVESTMENTS
- Représentant Permanent ICE CAP Président - SECAP Hôtel
- Gérant SPORT EVENT COMMUNICATION
- Président WINE MEN
- Président ICE BOAT
- Représentant permanent ICE REAL ESTATE Cogérant - SCI 65 FENZY
- Membre du Conseil de surveillance THE COOL REPUBLIC
- Représentant Permanent WINE MEN - Gérant SCEA La Rochebellevue

TRÉSORIER

M^{ME} GENEVIÈVE LEGUILLON

- Administrateur SGAM MATMUT
- 2nd Vice-Président MATMUT SAM
- Trésorier MATMUT MUTUALITÉ LIVRE III
- Administrateur MATMUT & CO
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Membre du Conseil de surveillance IME

SECRÉTAIRE

M^{ME} VALÉRIE FOURNEYRON

- Administrateur SGAM MATMUT
- Secrétaire MATMUT SAM
- Secrétaire MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Membre du Conseil de Surveillance IME (INTER MUTUELLES ENTREPRISES)
- Administrateur MATMUT PROTECTION JURIDIQUE
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MATMUT & CO
- Administrateur MF PASS
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Administrateur du Centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel de Rouen

ADMINISTRATEURS

M^R GÉRARD BOURRET

- Administrateur SGAM Matmut
- Administrateur Matmut SAM
- Administrateur Mutuelle Ociane Matmut
- Administrateur Foncière de Lutèce
- Administrateur Quaero Capital SA
- Président du Conseil de Surveillance Quaero Capital (France) SAS
- Représentant permanent Matmut - Esfin
- Représentant permanent Matmut - Esfin Participations

M^{ME} SANDRA CORCOS

- Administrateur SGAM Matmut
- Administrateur M Matmut SAM
- Administrateur Matmut Protection Juridique
- Administrateur Matmut Vie
- Membre du Conseil de Surveillance IME (Inter Mutuelles Entreprises)
- Administrateur Mutuelle Ociane Matmut

M^{ME} ELVIRE LOUBIÈRE

- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Administrateur SGAM MATMUT

- Président MUTUALITÉ FRANCAISE HAUTE-GARONNE
- Président CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ HAUTE-GARONNE
- Trésorier Général MUTUALITÉ FRANCAISE OCCITANIE
- Administrateur FNMF (FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANCAISE)
- Membre du Conseil de Surveillance VISAUDIO

M^{ME} VÉRONIQUE NICOLAS

- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MATMUT PROTECTION JURIDIQUE
- Administrateur MATMUT VIE
- Administrateur MATMUT & CO
- Administrateur MUTUELLE OCIANE MATMUT
- Membre du Conseil de surveillance IME (INTER MUTUELLES ENTREPRISES)

M^R BRUNO BÉZARD

- Administrateur SGAM MATMUT
- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur VALEO
- Membre du Conseil de Surveillance Biance France
- Administrateur Diot Siaci (au titre de Cathay Capital)

M^R VINCENT LAUDAT

- Administrateur MATMUT SAM
- Administrateur MATMUT MUTUALITE LIVRE III
- Président de la CCI Rouen Métropole
- Administrateur de la CPME Normandie
- Administrateur ESIGELEC
- Administrateur Fondation Filseine
- Administrateur Normandie attractivité



Annexes

SOMMAIRE

Comptes sociaux au 31 décembre 2024

Compte de résultat	6
Bilan	8
Tableau des engagements reçus ou donnés	10
Annexe	11

Comptes sociaux

Chiffres en euros

31 décembre 2024

Compte de résultat technique non vie

Compte de résultat non technique

Bilan Actif

Bilan Passif

Tableau des engagements reçus et donnés

Annexe



Compte de résultat technique non vie

003 Matmut Mutualité

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Opérations brutes	Opérations données en subst.	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 12/2024	Opérations nettes 12/2023
1 Cotisations acquises	11 948 259,12		46 181,70	11 902 077,42	11 962 584,14
1a Cotisations	11 923 964,38		46 181,70	11 877 782,68	11 932 490,26
1b Charges des provisions pour cotisations non acquises	24 294,74			24 294,74	30 093,88
2 Produit des placements alloués du compte non technique	87 008,85			87 008,85	79 831,24
3 Autres produits techniques	176 785,66			176 785,66	152 880,83
4 Charges des prestations	-2 253 687,75			-2 253 687,75	-741 327,84
4a Prestations et frais payés	-1 973 643,84			-1 973 643,84	-1 853 425,25
4b Charges des provisions pour prestations à payer	-280 043,91			-280 043,91	1 112 097,41
5 Charges des autres provisions techniques					
6 Participation aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration	-3 024 133,30			-3 024 133,30	-3 204 853,83
7a Frais d'acquisition	-1 798 159,77			-1 798 159,77	-2 662 052,41
7b Frais d'administration	-1 225 973,53			-1 225 973,53	-542 801,42
7c Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution					
8 Autres charges techniques	-91 179,21			-91 179,21	-93 057,44
9 Charge de la provision pour égalisation					
Résultat Technique des opérations Non-Vie	6 843 053,37		46 181,70	6 796 871,67	8 156 057,10

Compte de résultat non technique

003 Matmut Mutualité

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	Opérations 12/2024	Opérations 12/2023
1 Résultat technique des opérations Non-Vie	6 796 871,67	8 156 057,10
2 Résultat technique des opérations Vie		
3 Produits des placements	2 333 204,34	2 039 623,18
3a Revenus des placements	1 395 730,04	1 314 458,12
3b Autres produits des placements	329 145,88	391 988,12
3c Profits provenant de la réalisation des placements	608 328,42	333 176,94
4 Produits des placements alloués du compte technique vie		
5 Charges des placements	-300 287,30	-178 755,23
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-105 574,80	-100 739,88
5b Autres charges des placements	-66 276,50	-63 744,40
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-128 436,00	-14 270,95
6 Produits des placements transférés au compte technique non vie	-87 008,85	-79 831,24
7 Autres produits non techniques		
8 Autres charges non techniques	-771 677,91	-745 882,35
8a Charges à caractère social	-49 416,93	-33 343,83
8b Autres charges non techniques	-722 260,98	-712 538,52
9 Résultat exceptionnel	-20 249,03	150,00
9a Produits exceptionnels		150,00
9b Charges exceptionnelles	-20 249,03	
10 Impôt sur les bénéfices	-2 009 836,00	-2 498 171,00
11 Solde intermédiaire	5 941 016,92	6 693 190,46
12 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
13 Engagements à réaliser sur ressources affectées		
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 941 016,92	6 693 190,46
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Revenus des placements		
Autres produits des placements		
Profits provenant de la réalisation des placements		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Bilan actif

003 Matmut Mutualité

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	12 / 2024	12 / 2023
1 Actifs incorporels		
2 Placements	91 463 807,06	87 680 458,29
2a Terrains et constructions	3 205 521,92	3 205 531,92
2b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	9 708 266,21	9 708 266,21
2c Autres placements	78 550 018,93	74 766 660,16
2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
3 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes		
4 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques		
4a Provisions pour cotisations non acquises (Non-Vie)		
4b Provisions d'assurance vie		
4c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
4d Provisions pour prestations à payer (Non Vie)		
4e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
4f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-Vie)		
4g Provisions d'égalisation (Vie)		
4h Provisions d'égalisation (Non Vie)		
4i Autres provisions techniques (Vie)		
4i Autres provisions techniques (Non-Vie)		
4k Provisions techniques des opérations en unités de compte		
5 Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
6 Créances :	7 440 597,93	5 635 787,69
6a Créances nées d'opérations directes et de prises de substitution	7 706,31	3 242,34
6aa Cotisations restant à émettre	7 706,31	3 242,34
6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution		
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	5 131,30	5 176,00
6c Autres créances	7 427 760,32	5 627 369,35
6ca Personnel	3 155,40	3 108,19
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	527 378,00	63 406,65
6cc Débiteurs divers	6 897 226,92	5 560 854,51
7 Autres actifs :	129 496,57	76 306,57
7a Actifs corporels d'exploitation	0,00	0,00
7b Avoirs en banque, CCP et caisse	129 496,57	76 306,57
8 Comptes de régularisation actif	1 155 792,03	1 058 215,74
8a Intérêts et loyers acquis non échus	504 861,38	497 212,10
8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
8c Frais d'acquisition reportés (Non Vie)	90 262,87	144 348,94
8d Autres comptes de régularisation	560 667,78	416 654,70
9 Différences de conversion		
Total de l'actif	100 189 693,59	94 450 768,29

Bilan passif

003 Matmut Mutualité

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	12 / 2024	12 / 2023
1 Fonds mutualistes et réserves	94 331 969,73	88 390 952,81
1.1 Fonds propres	94 331 969,73	88 390 952,81
1a Fonds de dotation sans droit de reprise	1 000 000,00	1 000 000,00
1b Ecart de réévaluation		
1c Réserves	87 390 952,81	80 697 762,35
1d Report à nouveau		
1e Résultat de l'exercice	5 941 016,92	6 693 190,46
1.2 Autres fonds mutualistes		
1f Fonds de dotation avec droit de reprise		
1g Ecart de réévaluation		
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	4 217 451,89	3 961 702,72
3a Provisions pour cotisations non acquises (Non vie)	616 971,10	641 265,84
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
3d Provisions pour prestations à payer (Non-Vie)	3 600 480,79	3 320 436,88
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation Vie		
3h Provisions pour égalisation Non vie		
3i Autres provisions techniques (Vie)		
3j Autres provisions techniques (Non-Vie)		
4 Provisions techniques des opérations en unités de compte		
5 Engagements techniques sur opérations données en substitution		
6 Provisions pour risques et charges	48 782,03	45 228,03
7 Fonds dédiés		
8 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
9 Autres dettes	1 218 610,73	1 746 272,01
9a Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises de substitution		
9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	0,00	0,00
9c Dettes envers des établissements de crédit	122 478,62	110 044,41
9d Autres dettes	1 096 132,11	1 636 227,60
9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
9db Personnel	190 201,12	217 798,12
9dc Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	170 909,98	1 132 870,66
9dd Crédoeurs divers	735 021,01	285 558,82
10 Comptes de régularisation passif	372 879,21	306 612,72
11 Différence de conversion		
Total du passif	100 189 693,59	94 450 768,29

Tableau des engagements reçus et donnés

003 Matmut Mutualité

Période : 31 DÉCEMBRE 2024

	12 / 2024	12 / 2023
1 Engagements reçus	9 000 000,00	9 000 000,00
2 Engagements donnés	85 447,13	86 410,88
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	85 447,13	86 410,88
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		
3 Engagements réciproques		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires		
3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution		
3c Valeurs gérées dans le cadre d'engagements pris au titre de la branche		
25		
3d Autres engagements réciproques		
6 Valeurs appartenant à des mutuelles		
7 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Compte de résultat technique non vie

	31/12/2024				31/12/2023
	Opérations brutes	Opérations en substitution	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 Cotisations acquises	11 948	-	46	11 902	11 963
1a Cotisations émises	11 924	-	46	11 878	11 932
1b Variations des cotisations non acquises	24	-	-	24	30
2 Produits des placements alloués	87	-	-	87	80
3 Autres produits techniques	177	-	-	177	153
4 Charges des sinistres	(2 254)	-	-	(2 254)	(741)
4a Prestations et frais payés	(1 974)	-	-	(1 974)	(1 853)
4b Charges des provisions pour sinistres	(280)	-	-	(280)	1 112
5 Charges des autres provisions techniques	-	-	-	-	-
6 Participations aux résultats	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration	(3 024)	-	-	(3 024)	(3 205)
7a Frais d'acquisition	(1 798)	-	-	(1 798)	(2 662)
7b Frais d'administration	(1 226)	-	-	(1 226)	(543)
7c Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-
8 Autres charges techniques	(91)	-	-	(91)	(93)
9 Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	6 843	-	46	6 797	8 156

Compte de résultat non technique

	31/12/2024	31/12/2023
1 Résultat technique de l'assurance non vie	6 797	8 156
2 Résultat technique de l'assurance vie	-	-
3 Produits des placements	2 333	2 040
3a Revenus des placements	1 396	1 314
3b Autres produits des placements	329	392
3c Profits provenant de la réalisation des placements	608	333
4 Produits des placements alloués	-	-
5 Charges des placements	(300)	(179)
5a Frais de gestion internes et externes des placements et frais	(106)	(101)
5b Autres charges des placements	(66)	(64)
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	(128)	(14)
6 Produits des placements transférés	(87)	(80)
7 Autres produits non techniques	-	-
8 Autres charges non techniques	(772)	(746)
9 Résultat exceptionnel	(20)	0
9a Produits exceptionnels	-	0
9b Charges exceptionnelles	(20)	-
10 Impôt sur les bénéfices	(2 010)	(2 498)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 941	6 693

Evaluation des contributions volontaires en nature

Produits

Revenus des placements

Autres produits des placements

Profits provenant de la réalisation des placements

TOTAL

Charges

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Personnel bénévole

TOTAL

Bilan actif

31/12/2024 31/12/2023

1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels		-
3 Placements	91 464	87 680
3a Terrains et constructions	3 206	3 206
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	9 708	9 708
3c Autres placements	78 550	74 767
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		-
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		-
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres (vie)	-	-
5d Provisions pour sinistres (non-vie)		
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances	7 441	5 636
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	8	3
6aa Primes restant à émettre	8	3
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
6b Créances nées d'opérations de réassurance	5	5
6c Autres créances :	7 428	5 627
6ca Personnel	3	3
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	527	63
6cc Débiteurs divers	6 897	5 561
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs	129	76
7a Actifs corporels d'exploitation	(0)	-
7b Comptes courants et caisse	129	76
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif	1 156	1 058
8a Intérêts et loyers acquis non échus	505	497
8b Frais d'acquisition reportés	90	144
8c Autres comptes de régularisation	561	417
Total ACTIF	100 190	94 451

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
1 Capitaux propres	94 332	88 391
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	1 000	1 000
1b Primes liées au capital social		-
1c Ecarts de réévaluation		
1d Autres réserves	87 391	80 698
1e Report à nouveau		
1f Résultat de l'exercice	5 941	6 693
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes	4 217	3 962
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	617	641
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (vie)		
3d Provisions pour sinistres (non-vie)	3 600	3 320
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	-	-
3h Autres provisions techniques (vie)	-	-
3i Autres provisions techniques (non-vie)	-	-
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	49	45
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes	1 219	1 746
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		-
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		-
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	122	110
7e Autres dettes :	1 096	1 636
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	190	218
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	171	1 133
7ee Créanciers divers	735	286
8 Comptes de régularisation - Passif	373	307
Total PASSIF	100 190	94 451

Tableau des engagements reçus et donnés

	31/12/2024	31/12/2023
1 Engagements reçus	9 000	9 000
2 Engagements donnés	85	86
2a Avals, Cautions et garanties de crédits données		
2b Titres et actifs acquis avec eng de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	85	86
2d Droits de tirage donnés à un fonds de garantie		
2e Autres engagements donnés		-
3 Nantissements des réassureurs		
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appartenant à des mutuelles		-
6 Autres valeurs détenues pour un compte de tiers		
7 En cours d'instruments financiers		
VENTILATION DE L'EN COURS D'IFT		
7a Par catégorie de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		
Total engagements	8 915	8 914

Faits marquants, principes et méthodes d'évaluation

1. Faits marquants de l'exercice

Activité

La charge de sinistres de l'exercice augmente de 1 512 K€ par rapport à l'année précédente (soit +204.01%). Les principaux facteurs de cette variation sont :

- 82 K€ de baisse du coût de la survenance en cours.
- 1 425 K€ de hausse du coût des survenances antérieures.
- 169 K€ d'augmentation des frais de règlement de sinistres.

Placements

Participation dans la SCI du Couloud

Le GROUPE PAUCHET SANTÉ clôture son premier exercice de reprise du GCS LES PORTES DU SUD, locataire unique de la SCI du COULLOUD. Une conciliation est en cours afin de procéder à la renégociation du loyer. Dans l'attente du résultat, le GROUPE PAUCHET SANTÉ ne s'acquiesce pas de ses obligations de verser le loyer prévu. La SCI du COULLOUD conserve pour le moment son autonomie financière grâce à une trésorerie suffisante pour honorer ses propres charges. De ce fait, aucune PDD n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2024. L'évolution de ce dossier sera à surveiller au cours de l'exercice 2025.

Prêts consentis

Une procédure de mise en redressement judiciaire sur résolution de plan a été lancée en juin 2024 à l'encontre de la MUTUELLE DE France DU VAR. L'activité ne dégage pas une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances, celle-ci ayant notamment été fragilisée par les confinements successifs dus à la crise sanitaire. L'actif net semble suffisant pour faire face aux dettes. De plus, MATMUT MUTUALITE bénéficie d'un nantissement sur les parts de la SCI MALARTIC, dont la valorisation couvre la créance restant due en totalité. Par conséquent, l'hypothèse de constatation d'une PDD a été exclue à la clôture de l'exercice 2024.

Contrôle URSSAF

Un contrôle URSSAF portant sur la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 a débuté en mars 2024. Les conclusions sont toujours en discussion. Un redressement de 20 K€ a été provisionné au titre des rehaussements de charges identifiés.

2. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Référentiel, principes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, actualisé des règlements 2016-12, 2018-08, 2019-07, 2020-11 et 2023-04.

A défaut de dispositions spécifiques prévues dans ce règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général sont applicables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1 Postes de bilan

3.1.a Actif

Actifs incorporels

Ce poste comprend des logiciels acquis par l'entreprise qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans depuis le 1er janvier 2017. Ainsi que des développements informatiques internes excédant 150 jours / homme qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. Ces derniers sont immobilisés à compter du 1er janvier 2024.

Le règlement N° 2023-05 du 10 novembre 2023, modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général impose pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024, l'enregistrement des solutions informatiques en immobilisations incorporelles lorsqu'elles sont porteuses d'avantages économiques futurs pour l'entité et sont utilisées sur plus d'un exercice.

Terrains et constructions

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (y compris les frais accessoires).

Sociétés civiles immobilières

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des SCI est déterminée à partir de la formule suivante :

Fonds propres de la SCI plus la valeur d'expertise moins la valeur nette comptable de ses actifs. L'ensemble de ce calcul est proratisé en fonction du nombre de parts détenues par Matmut Mutualité.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur prix de revient y compris les frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions...).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Une provision est constituée dès que son évaluation est inférieure d'au moins 20% à son prix de revient.

Autres Placements

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Les obligations sont inscrites à leur valeur pied de coupon.

Actifs amortissables (R343-9 & R343-10 amortissables)

Conformément à l'article 122-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe est amortie et rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (surcote/décote).

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Autres actifs (R343-10 non amortissables)

En fin d'exercice, les valeurs de réalisation des actions et autres titres à revenu variable sont déterminées selon les règles définies à l'article R343-11 du Code des Assurances, sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés. Elles peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), sont valorisées au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire. Pour les fonds communs de placement à risque dont la valeur de réalisation peut présenter des incertitudes, la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur liquidative attestée.

Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable

Placements mobiliers

Une provision pour dépréciation durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif non amortissable mentionné à l'article R.343-10 du Code des Assurances présente au 31 décembre de l'année une moins-value latente de plus de 20% en continu sur une période de 6 mois.

La PDD calculée (hors prêts) pour un montant de 271 K€ représente l'écart entre le prix de revient du titre et sa valeur de recouvrement estimée à un horizon de détention donné.

En effet, pour chaque valeur sujette à provision, un potentiel d'appréciation raisonnable à moyen terme est estimé permettant de définir, en fonction du profil de chaque titre, la valeur de recouvrement qui sera prise en compte dans le calcul de cette provision.

Ce potentiel est estimé en fonction d'un horizon de détention et des performances annuelles anticipées.

Lorsqu'un titre était déjà provisionné à la clôture précédente et que son cours actuel n'a pas encore atteint sa valeur de recouvrement, la PDD est conservée. Si le cours a dépassé sa valeur de recouvrement, la PDD est ajustée au montant de la moins-value latente résiduelle.

Placements immobiliers

Biens immobiliers de placement détenus en direct :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif immobilier présente une valeur nette comptable minorée de 20% supérieure à sa valeur d'expertise. Toutefois, la minoration de 20% ne s'applique pas aux biens pour lesquels une cession à court ou moyen terme est envisagée.

La PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et le maximum de la valeur de rendement ou de la valeur d'expertise du bien.

Sociétés civiles immobilières de placement :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI est inférieure au prix d'achat de la part sociale minoré de 20%.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'expertise des immeubles moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Biens immobiliers d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque pour un actif immobilier, il est survenu un événement de nature à déprécier le bien (dégradation physique ou de l'environnement du bien).

Dans cette situation, la PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'expertise du bien. Dans les autres cas, la valeur nette comptable est supposée égale à la valeur d'usage. Il n'est donc pas constaté de PDD.

Sociétés civiles immobilières d'exploitation :

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI d'exploitation est inférieure au prix d'achat de la part sociale.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'usage des immeubles supposée égale à la valeur nette comptable sauf pour des biens qui auraient subi une dégradation physique ou de leur environnement) moins valeur la nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ils sont amortis selon les durées et les modes suivants :

	Durée	Mode
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Autre matériel	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel et mobilier de bureau	5 à 8 ans	Linéaire
Enseigne et store	8 à 10 ans	Linéaire
Autre agencement et installation	5 à 20 ans	Linéaire

Comptes de banque

Les comptes de banque sont inscrits au bilan pour leur solde en date d'opération.

Les soldes débiteurs sont portés à l'actif au poste « Comptes Courants et Caisse ».

Les soldes créditeurs figurent au passif au poste « Dettes envers les établissements de crédit ».

Comptes de régularisation Actif

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice est inscrite à l'actif.

3.1.b Passif

Capitaux propres

Réserve de capitalisation

Depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurance non vie ne sont plus concernées par cette réserve.

Subventions d'investissement

Néant.

Provisions techniques

Ces provisions sont calculées avant déduction de la part à la charge des réassureurs, qui figure à l'actif du bilan.

Provisions pour cotisations non acquises

L'article 143-4 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 précise que ces provisions sont définies à l'article R343-7 du Code des Assurances. Elles constatent la part de cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations.

Conformément aux dispositions de l'article 143-5 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, elles sont calculées contrat par contrat, prorata temporis sur 365 jours.

Les frais d'acquisition relatifs à ces cotisations non acquises sont inscrits à l'actif au poste « Frais d'acquisition reportés ».

Provisions pour prestations à payer

Les provisions pour prestations à payer sont prévues à l'article R343-7 du Code des Assurances et représentent l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût futur de l'ensemble des prestations non réglées à la clôture, déclarées ou non, ainsi que des frais de gestion correspondants.

Toutes les prestations déclarées sont évaluées dossier par dossier.

Les prestations survenues mais non encore déclarées à la date de l'inventaire sont estimées à partir de méthodes statistiques.

L'évolution du coût des prestations déclarées au cours d'exercices antérieurs est prise en compte dans la charge des prestations de l'exercice selon la maille exercice de survenance.

La prévision des recours à encaisser s'appuie sur une analyse des cadences de réceptions de fonds et une estimation des taux de recours à l'ultime.

Les frais de gestion provisionnés sont estimés par application de la méthode dite de New-York recommandée par l'ACPR. Ainsi, pour leur calcul, il est appliqué aux provisions pour prestations et aux prévisions de recours à l'inventaire un taux de frais de gestion.

Celui-ci est déterminé en rapportant les frais de gestion prestations aux paiements et aux recours encaissés. Il est ensuite corrigé d'un coefficient d'abattement afin d'éliminer les frais liés à l'ouverture des dossiers portant sur les IBNER.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Sans objet.

Provision pour égalisation

Sans objet.

Autres provisions techniques

Provisions mathématiques des rentes

Sans objet.

Provision pour risques en cours

Cette provision est destinée à couvrir l'excédent de la charge estimée des prestations (augmentée des frais d'acquisition et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs à des contrats conclus avant cette date, par rapport aux provisions pour cotisations non acquises relatives à ces mêmes contrats.

Conformément à l'article 143-7 du règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015, le calcul est effectué par catégorie ministère.

Lorsque le rapport Prestations (y compris frais) / Cotisations excède 100% pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100% au montant de la provision pour cotisations non acquises correspondante.

Aucune provision ne figure à ce titre dans les comptes établis au 31 décembre 2024.

Provision pour risque d'exigibilité

Conformément aux dispositions de l'article 142-9 du règlement de l'ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10 du code des assurances, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

La dotation est constituée :

- Pour le tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée, lorsque l'entreprise, avant dotation à la provision pour risque d'exigibilité, satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de marge de solvabilité ;
- Pour l'intégralité du montant de la moins-value dans les autres cas.

Le cours de référence pour le calcul des plus ou moins-values latentes correspond au cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date.

L'article R343-6 du Code des Assurances permet l'étalement de la dotation à la provision pour risque d'exigibilité sur un maximum de 8 ans.

Cette durée correspondant peu à la duration du passif de l'entité, le principe d'étalement par tiers a été conservée.

Aucune provision ne figure à ce titre dans les comptes établis au 31 décembre 2024.

Provisions réglementées

Aucune provision réglementée ne figure dans les comptes établis au 31 décembre 2024.

3.2 Postes du compte de résultat

Cotisations

Les cotisations acquises correspondent aux cotisations émises hors taxes, nettes d'annulations, et corrigées de la variation des cotisations à émettre, nettes d'annulations.

Les cotisations à émettre et les cotisations à annuler sont destinées à faire face aux émissions et annulations de cotisations intervenues après la clôture de l'exercice, et concernant les exercices N et antérieurs. Elles sont évaluées statistiquement sur la base de l'historique des émissions et des annulations, à partir de méthodologies déterministes.

Les cotisations des contrats collectifs « Protection Juridique » et « Assistance » versées par MATMUT Mutualité à MATMUT sont comptabilisées selon le principe des cotisations pour le compte de tiers.

Allocation des produits de placement

Une quote-part du résultat net de la gestion des placements est transférée au compte de résultat technique au prorata de la part des provisions techniques, nettes de réassurance, dans le total représenté par les capitaux propres, les provisions et les provisions techniques.

Prestations

Les prestations sont comptabilisées dans l'exercice de leur survenance.

Les prestations et frais payés, nets de recours encaissés, comprennent les règlements effectués au cours de l'exercice et les frais généraux nécessaires à la gestion des prestations.

Règles d'imputation des charges par destination

Les frais généraux sont ventilés par destination selon les principes suivants :

- Les charges qui concernent une seule destination sont imputées directement ;
- Les charges qui concernent plusieurs destinations sont imputées sur la base de clefs de répartition basées sur des critères quantitatifs, appropriés et contrôlables ;
- Les charges qui ne sont imputables à une destination ni directement, ni par l'application d'une clef de répartition, sont imputées au poste « Autres charges techniques ».

Les frais généraux sont constitués de :

- Charges directes ;
- Frais facturés par certaines entités du Groupe : MATMUT, Inter Mutuelles Entreprises, MATMUT Vie, MATMUT Protection Juridique, MATMUT & Co, SGAM MATMUT.

Ces charges refacturées correspondent au coût des prestations mises à disposition pour le compte des entités. Ces prestations intègrent les moyens matériels et humains en matière de :

- Services métiers (gestion des sinistres, gestion des contrats, ...)
- Services support (notamment relevant des Directions Comptabilité /Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles).

Les frais sont facturés sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondante.

Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition représentent les frais de fonctionnement des services de production. Ils sont présentés nets de frais d'acquisition reportés (inscrits à l'actif au poste « Comptes de Régularisation »).

Les frais d'administration englobent les frais de fonctionnement des services chargés de la surveillance du portefeuille, de la réassurance, ainsi que le coût de recouvrement des cotisations et les frais de contentieux liés.

Produits des placements

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers de l'exercice (y compris les chargements nets effectués au titre de la prime / décote), ainsi que les dividendes perçus au cours de l'exercice.

La fraction correspondant aux intérêts et loyers courus est inscrite pour contrepartie à l'Actif en « Compte de Régularisation ».

Les plus ou moins-values provenant de la réalisation des valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode Premier Entré – Premier Sorti (FIFO). Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

3.3 Engagements hors bilan

L'entité a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

3 - 4. Dérogation aux principes généraux

Néant.

4- Comparabilité des comptes

4 - 1. Changements de méthode

Néant.

4 - 2. Changements de présentation des comptes

Néant.

4 - 3. Changements d'estimation, de modalités d'application ou d'options fiscales

Néant.

Informations sur les postes du bilan

Chiffres en milliers d'euros

1 - 1 Mouvements ayant affecté divers éléments de l'actif

1 - 1a-a. Actifs incorporels

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	0	0	0	0	0
Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	0	0	0	0	0
Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Frais établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	0	0	0	0	0
Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice			
Frais établissement					
Dépôts de marques					
Droit au bail					
Fonds de commerce					
Logiciels					
Avances et acomptes sur logiciels					
Autres immobilisations					
TOTAL	0	0			

1 – 1a-b. Terrains et constructions

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	-	-	-	-	-
Constructions achevées	-	-	-	-	-
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	3 206	-	-	-	3 206
TOTAL	3 206	-	-	-	3 206
Amortissements	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions pour sorties d'éléments d'actif	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Constructions achevées	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Terrains bâtis	-	-	-	-	-
Constructions achevées	-	-	-	-	-
Constructions en cours	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	0	0	-	-	0
TOTAL	0	0	-	-	0
Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice			
Terrains bâtis	-	-			
Constructions achevées	-	-			
Constructions en cours	-	-			
Parts de SCI non cotées	3 206	3 206			
TOTAL	3 206	3 206			

1 – 1a-c. Titres de propriété sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	5 439	-	-	-	5 439
Matmut Vie	5 001	-			5 001
Matmut Protection Juridique	37	-			37
Matmut Private Equity	401	-			401
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 846	-	-	-	3 846
Inter Mutuelles Assistance	3 846	-			3 846
TOTAL	9 285	-	-	-	9 285

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	5 439	5 439
Matmut Vie	5 001	5 001
Matmut Protection Juridique	37	37
Matmut Private Equity	401	401
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3 846	3 846
Inter Mutuelles Assistance	3 846	3 846
TOTAL	9 285	9 285

1 – 1a-d. Bons, obligations et créances de toutes natures sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	423	-	-	-	423
Sgam Matmut	423				423
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	423	-	-	-	423

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	-	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
Entreprises liées	423	423
Sgam Matmut	423	423
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	-	-
TOTAL	423	423

1 - 1b Placements autres que ceux visés au 1 - 1

Montants bruts	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 515	3 515
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	5 531	3 763
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	7 230	6 792
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	57 857	64 001
5. Prêts	914	707
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	44	44
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte		
TOTAL	75 090	78 821

Dépréciations	Montant en début d'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	123	0	50	73
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)				
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	194			194
5. Prêts	-	-	-	-
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	6	-	3	4
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte				
TOTAL	324	0	53	271

Montants nets	Montant en début d'exercice	Montant en fin d'exercice
1. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 392	3 442
2. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 3.)	5 531	3 763
3. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	7 230	6 792
4. Obligations et autres titres à revenu fixe	57 663	63 806
5. Prêts	914	707
6. Dépôts et cautionnement en espèces et autres placements	38	40
7. Actifs représentatifs des contrats en unités de compte	-	-
TOTAL	74 767	78 550

1 - 1c Instruments financiers à terme

Néant.

1 - 2 Etat récapitulatif de l'ensemble des placements et instruments financiers à terme inscrits au bilan

NATURE DES PLACEMENTS	2024			2023		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
I - Placements et Instruments Financiers à Terme (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)						
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 206	3 206	4 972	3 206	3 206	4 687
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	13 223	13 150	15 908	13 223	13 100	16 709
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4)	3 763	3 763	4 260	5 531	5 531	5 871
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 792	6 792	6 890	7 230	7 230	7 292
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	64 001	63 994	58 695	57 857	57 772	51 810
6 Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7 Autres prêts et effets assimilés (dont prêts d'actions)	707	707	707	914	914	914
8 Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-	-	-
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce, et autres placements	44	40	40	44	38	38
10 Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-	-	-
- Placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
11 Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
12 Prêts d'actions	-	-	-	-	-	-
13 Total des lignes 1 à 12	91 735	91 651	91 471	88 004	87 790	87 320
a) dont :						
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT rattachés	53 200	53 404	49 667	47 057	47 179	42 196
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT rattachés	38 534	38 248	41 804	40 947	40 611	45 124
Placements évalués selon l'article R.343-13 et IFT rattachés	-	-	-	-	-	-
Placements évalués selon l'article R.343-11	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
b) dont :						
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	91 028	90 945	90 765	87 091	86 876	86 407
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	-	-	-	-	-	-
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-	-	-
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-	-	-	-
Autres affectations ou sans affectation	707	707	707	914	914	914
c) dont :						
Placements et IFT dans l'OCDE	91 735	91 651	91 471	88 004	87 790	87 320
Placements et IFT hors OCDE	-	-	-	-	-	-
II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	1 093	1 093	1 093	886	886	886
III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						

Correspondance entre le bilan et l'état récapitulatif des placements :

	2024	2023
BILAN / Placements en valeur nette (lignes 3 et 4)	91 464	87 680
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	561	416
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	(373)	(307)
Autres instruments financiers	-	-
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS / Placements en valeur nette	91 651	87 790

Informations relatives aux terrains et constructions :

	2024	2023
Immeubles d'exploitation		
Immeubles (droits réels)		-
Parts de sociétés immobilières non cotées		-
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles d'exploitation		-
Immeubles de placement		
Immeubles (droits réels)		
Parts de sociétés immobilières non cotées	3 206	3 206
Parts de sociétés foncières non cotées		
Total immeubles de placement	3 206	3 206
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	3 206	3 206
Dont :		
Acomptes relatifs aux immeubles d'exploitation	-	-
Acomptes relatifs aux immeubles de placement	-	-
Total des acomptes inclus dans les placements immobiliers	-	-

1 - 3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

CRÉANCES AU 31/12/2024	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Cotisations restant à émettre	8	8		
Autres créances d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance	5	5		
Autres créances	7 428	2 828	3 388	1 212
TOTAL	7 441	2 841	3 388	1 212
31/12/2023	5 636	1 100	3 374	1 162

DETTES AU 31/12/2024	Total au bilan	Part à - d'1 an	Part de 1 à 5 ans	Part à + de 5 ans
Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires				
Autres dettes	1 219	1 219		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers des établissements de crédit	122	122		
Autres dettes	1 096	1 096		
TOTAL	1 219	1 219		
31/12/2023	1 746	1 746		

1 - 4 Ventilation des Fonds propres

	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice passé	Distribution de dividendes	Autres mouvements de l'exercice	Situation en fin d'exercice
1a Fonds d'établissement ou capital social	1 000				1 000
1b Primes liées au capital social					
1c Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
1d Autres réserves	80 698	6 693			87 391
Dont : Réserves indisponibles					
Réserves statutaires ou contractuelles					
<i>Réserve de sécurité</i>					
Réserves de solvabilité	1 884				1 884
Réserves réglementées					
<i>Réserve des plus values nettes long terme</i>					
<i>Réserve pour remboursement d'emprunts pour fonds d'établissement</i>					
<i>Réserve pour fonds de garantie</i>					
<i>Réserve de capitalisation</i>					
<i>Autres réserves réglementées</i>					
Autres réserves	78 814	6 693			85 507
<i>Réserve spéciale mécénat</i>					
<i>Autres réserves</i>	78 814	6 693			85 507
1e Report à nouveau					
1f Résultat de l'exercice	6 693	(6 693)	-	5 941	5 941
TOTAL DES FONDS PROPRES	88 391			5 941	94 332

1 - 5 Passifs subordonnés

Aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2024.

1 - 6 Recours à recevoir, provision pour risques en cours et provisions pour prestations à payer

1 – 6a Provision pour risques en cours (incluse dans le poste Autres Provisions techniques)

Aucune provision pour risques en cours ne figure au bilan au 31 décembre 2024.

1 – 6b. Provisions pour prestations à payer et prévisions de recours

	Montant 2024	Montant 2023
Provisions pour prestations à payer - Montant brut	3 600	3 320
dont Assurance non vie	3 600	3 320
dont Assurance vie		
Prévisions de recours à encaisser		
Provisions pour sinistres à payer - Montant net	3 600	3 320

1 – 6c. Liquidation des provisions pour prestations survenues au cours d'exercices antérieurs

	Montant 2024	Montant 2023
+ Provisions pour prestations inscrites au bilan d'ouverture	2 940	3 891
- Prestations payées au cours de l'exercice au titre de prestations survenues au cours d'exercices antérieurs	1 439	1 257
- Provisions pour prestations inscrites au bilan de clôture au titre de prestations survenues au cours d'exercices antérieurs	1 967	1 674
Boni/Mali sur exercices antérieurs	(466)	960

1 - 7. Ventilation du poste "Provisions" au passif

	2024	2023
Provisions réglementées		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif		
Amortissements dérogatoires		
Plus-values réinvesties		
Autres provisions réglementées		
Provisions pour risques et charges	49	45
Provisions pour risques		
Provisions pour pensions et obligations similaires		
Provisions pour restructuration		
Provisions pour impôts		
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
Autres provisions pour charges	49	45
Congés anniversaire	29	44
Contentieux	20	1
Autres		

La provision pour congés anniversaire est déterminée (charges comprises) selon les hypothèses suivantes :

	2024	2023
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,45%	4,10%
Taux de turnover avant 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	5,95%	6,25%
Taux de turnover après 50 ans - Provisions pour congés anniversaire	1,58%	2,26%
Taux de revalorisation des salaires	2,60%	3,50%

Cette provision correspond aux droits acquis par les salariés présents lors de leur 10ème, 20ème, et 30ème année d'ancienneté au sein de l'entreprise, soit respectivement 5, 10, et 15 jours de congés payés supplémentaires l'année de l'anniversaire.

1 - 8. Fonds dédiés

MATMUT Mutualité ne dispose pas de fonds dédiés.

1 - 9. Autres informations sur les postes de bilan

1 - 9a. Actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété

Néant

1 - 9b. Comptes de régularisation, Produits à recevoir, Charges à payer

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	2024	2023
Intérêts et loyers acquis et non échus	505	497
Intérêts courus	505	497
Loyers courus	-	-
Frais d'acquisition reportés	90	144
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Frais d'acquisition des immeubles à répartir	-	-
Autres charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation - Actif	561	417
Différence sur prix de remboursement à percevoir	561	416
Charges constatées d'avance	0	1
Autres comptes de régularisation	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	1 156	1 058

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	2024	2023
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Autres comptes de régularisation - Passif	373	307
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	373	307
Report de commissions reçues des réassureurs	-	-
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-
Évaluations techniques de réassurance	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	373	307

PRODUITS À RECEVOIR RATTACHÉS AUX CRÉANCES	2024	2023
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	63
Etat	2	0
Groupe et associés	-	-
Débiteurs divers	147	148
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	149	211

CHARGES À PAYER RATTACHÉES AUX DETTES	2024	2023
Personnel	189	216
Organismes sociaux	88	99
Etat	22	54
Groupe et associés	-	-
Créditeurs divers	615	249
TOTAL CHARGES À PAYER	914	619

1 - 9c. Opérations en devises

Néant.

1 - 9d. Prêts accordés

MATMUT Mutualité a perçu 17 K€ au titre des remboursements annuels des prêts précédemment consentis.

1 - 11 Gestion d'un régime obligatoire

MATMUT Mutualité n'est pas concernée par cette rubrique.

1 - 12 Précisions sur les engagements hors bilan

	TOTAL	Dont à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation
2 Engagements donnés	85	-	-	-
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-	-	-
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	85	-	-	-
2d Autres engagements donnés	-	-	-	-
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-

Notes:

1) A l'égard des dirigeants :

Néant.

2) A l'égard des entreprises liées :

Néant.

3) A l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation :

Dans le cadre de son affiliation à la SGAM Matmut, Matmut Mutualité s'est engagée en cas de mise en œuvre de la solidarité financière au bénéfice d'une autre entreprise affiliée, à mobiliser, sur première demande du Conseil d'administration de la SGAM, les sommes affectées au mécanisme de solidarité financière, à l'exception de l'hypothèse où sa participation au mécanisme de solidarité financière est susceptible de lui faire atteindre un seuil de fragilisation fixé à un ratio de couverture du SCR à 110 %.

Préalablement, le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à un montant de sept millions d'euros est assurée exclusivement par l'Entreprise Affiliée Matmut. Le solde de l'aide est ensuite réparti sans limitation entre les affiliées (y compris MATMUT) au prorata des fonds propres éligibles de chacune au-delà du capital limite déterminé pour le calcul de leur BGS.

4) Autres :

L'engagement de retraite (IFC) externalisé auprès de MUTEX est évalué à 197 K€. En revanche, les actifs placés par cet organisme sont estimés à 111 K€. L'insuffisance constatée d'un montant de 85 K€ est inscrite en engagements hors bilan.

5) Information sur les engagements reçus :

Dans le cadre de son affiliation à la SGAM Matmut, MATMUT Mutualité dispose d'un engagement en cas de mise en œuvre de la solidarité financière à son bénéfice.

Les entreprises affiliées s'engagent à mobiliser, sur première demande du Conseil d'administration de la SGAM, les sommes affectées au mécanisme de solidarité financière. La contribution de chaque affilié est limitée à un montant ne pouvant lui faire atteindre le seuil de fragilisation fixé à un ratio de couverture du SCR à 110 %.

Préalablement, l'affilié MATMUT, s'est engagé à verser une contribution forfaitaire de sept millions d'euros avant toute intervention des autres affiliés.

MATMUT Mutualité a consenti un prêt de 2 000 K€ au profit des Mutuelles de France du Var. En contrepartie, elle a reçu un nantissement, 2 000 parts de 1 000 € chacune, que les Mutuelles de France du Var détiennent dans la SCI MALARTIC. Ce nantissement a pris effet le 26 avril 2011.

Une procédure de mise en redressement judiciaire sur résolution de plan a été lancée en juin 2024 à l'encontre de la MUTUELLE DE FRANCE DU VAR.

L'activité ne dégage pas une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances, celle-ci ayant notamment été fragilisée par les confinements successifs dus à la crise sanitaire. L'actif net semble suffisant pour faire face aux dettes. De plus, la valorisation du nantissement reçu couvre la totalité de la créance restant due.

Par conséquent, l'hypothèse de constatation d'une PDD a été exclue à la clôture de l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, la MUTUELLE DE FRANCE DU VAR est débitrice de 1 274 K€ (dont intérêts 206 K€).

Informations sur les postes du compte de résultat

Chiffres en milliers d'euros

2 - 1 Ventilation des produits et des charges de placements

2024	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	25	-	25
Revenus des placements immobiliers			
Revenus des autres placements	-	1 371	1 371
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	25	1 371	1 396
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	3	0	3
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		937	937
Autres charges des placements	-	298	298

2023	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	TOTAL
Revenus des participations	100	-	100
Revenus des placements immobiliers			
Revenus des autres placements	-	1 214	1 214
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)			
TOTAL	100	1 214	1 314
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios...)	3	-	3
<u>Pour mémoire :</u>			
Autres produits des placements		725	725
Autres charges des placements	-	176	176

2 - 2 Ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques par catégorie ministérielle

Rubrique	Dommages corporels Opérations individuelles (cat 20)			RAPPEL TOTAL NON VIE
	Opérations brutes	Cessions et rétro- cessions (-)	Opérations nettes	
	2024			2023
Cotisations acquises opérations directes et acceptées	11 948	-	11 948	12 009
Primes	11 924		11 924	11 979
Variation des primes non acquises	24		24	30
Charges des prestations opérations directes et acceptées	2 254	-	2 254	741
Prestations et frais payés	1 974		1 974	1 853
Charges des provisions pour prestations et diverses	280		280	(1 112)
Charge de la provision pour égalisation	-		-	-
[A] SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations directes et acceptées)	9 695	-	9 695	11 268
Frais d'acquisition et d'administration	1 798		1 798	2 662
Autres charges de gestion nettes	1 140		1 140	483
[B] CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2 939	-	2 939	3 145
Produits des placements nets de charges	87		87	80
Participation aux résultats				
[C] SOLDE FINANCIER	87	-	87	80
Part des réassureurs dans les primes acquises		46	46	47
Part des réassureurs dans les prestations payées		-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer		-	-	-
Commissions reçues des réassureurs		-	-	-
[D] SOLDE DE REASSURANCE	-	46	46	47
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	6 843	46	6 797	8 156
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	617		617	641
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	641		641	671
Provisions pour prestations à payer (clôture)	3 600	-	3 600	3 320
Provisions pour prestations à payer (ouverture)	3 320	-	3 320	4 433
Autres provisions techniques (clôture)	-		-	-
Autres provisions techniques (ouverture)	-		-	-

2 - 3 Détail de certains postes du compte de résultat

2 – 3a. Commissions allouées

	2024	2023
Commissions allouées affaires directes	1 110	1 654
Autres commissions allouées affaires directes	-	-
Commissions allouées aux cédantes	-	-
TOTAL	1 110	1 654

2 – 3b. Ventilation des participations légales, charges de prestations et contributions liées à la CMU

	2024	2023
Participation légale au titre de la CMU	-	-
Prestations légales au titre de la CMU	-	-
TOTAL	-	-

2 - 3c. Ventilation des primes brutes émises

	2024	2023
France	11 924	11 979
Espace Economique Européen (hors France)	-	-
Hors Espace Economique Européen	-	-
TOTAL	11 924	11 979

2 - 3d. Montant des entrées et des sorties de portefeuille

Néant.

2 - 4 Gestion pour compte de tiers

Néant.

2 - 5 Actions sociales

MATMUT Mutualité n'est pas concernée par cette rubrique.

2 - 6 Ventilation des produits et charges exceptionnels et des produits et charges non techniques

	2024	2023
Charges non techniques	772	746
Intéressement des salariés	45	31
Participation des salariés	5	2
Valeur nette des actifs corporels cédés		0
Autres charges	722	712
Produits non techniques		
Honoraires et commissions		
Autres produits		
Produits de cession d'actifs corporels		
Charges exceptionnelles	20	-
Valeur comptable des éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles	20	-
Produits exceptionnels		0
Produits des éléments d'actifs cédés		
Autres produits exceptionnels		0

2 - 7 Activités accessoires

MATMUT Mutualité n'est pas concernée par cette rubrique.

2 - 8 Ventilation des charges par nature

	2024	2023
Achats et autres charges externes	2 798	2 922
Impôts, taxes et versements assimilés	147	194
Charges de personnel	1 144	1 294
Autres charges de gestion courante	55	19
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions		0
TOTAL CHARGES PAR NATURE	4 144	4 430
Frais d'acquisition reportés	54	(35)

2 - 9 Autres éléments

2 - 9a. Effectif moyen

Effectif salarié, par catégorie socio-professionnelle :

	2024	2023
Direction	0	0
Cadres	10	12
Employés	2	2
TOTAL	12	14

En outre, MATMUT Mutualité a disposé de 18 personnes (Equivalent temps plein), dans le cadre du groupement de fait (pour rappel 14 personnes en 2023).

Elle a mis à disposition des autres entités du groupe 11 personnes (pour rappel 13 personnes en 2023).

2 – 9b. Rémunération des membres des organes d'administration et organes de direction

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

2 - 9c. Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et organes de direction

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice :

Néant.

Engagements pris ou contractés pour le compte des dirigeants au cours de l'exercice :

Néant.

2 – 9d. Engagements de retraite

L'entreprise a externalisé auprès de MUTEX ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.

Au 31 décembre 2024, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 111 K€ selon la méthode de la "juste valeur".

La valeur des engagements de retraite de l'entreprise au 31 décembre 2024 est estimée selon les hypothèses suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées (conformément à la norme IAS19 et la recommandation 2003-R01 du 01 avril 2003 du CNC).

	2024	2023
Table de mortalité 1	TH 00-02	TH 00-02
Table de mortalité 2	TF 00-02	TF 00-02
Taux d'actualisation	3,45%	3,20%
Taux de turnover avant 50 ans - Engagements de retraite	5,26%	5,33%
Taux de turnover après 50 ans - Engagements de retraite	0,70%	0,79%
Taux de revalorisation des salaires	2,60%	3,50%

- Départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- Droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- Prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires.

Les engagements de retraite ainsi estimés au 31 décembre 2024 s'élèvent à 197 K€ (215 K€ au 31 décembre 2023).

L'engagement non encore versé, soit 85 K€, ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité.

2 – 9e. Ventilation des charges de personnel

	2024	2023
Salaires	739	851
Pensions de retraite		
Charges sociales	363	392
Autres	150	184
TOTAL	1 252	1 427

2 – 9h. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Charge fiscale	2024	2023
Impôt exigible	2 010	2 498
Dont : Afférent aux opérations ordinaires :	2 010	2 498
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	<i>2 010</i>	<i>2 498</i>
<i>Charge d'intégration fiscale de l'exercice :</i>	-	-
<i>Régularisation charge d'intégration fiscale de l'exercice N-1</i>	-	-
<i>Régularisation produit d'intégration fiscale N-1</i>	-	-
<i>Produit d'intégration fiscale de l'exercice</i>	-	-
Dont : Afférent aux opérations exceptionnelles :	-	-
Impôt différé	-	-
Provision N		
Provision N-1		
Charge d'impôt sur les sociétés au compte de résultat	2 010	2 498

Les principaux éléments de décalages temporaires afférents aux impôts différés sont les suivants :

	2023	Déductions	Réintégrations	2024
PSAP non déductible				
PFGS non déductible		-		-
Participation des salariés	2	(2)	2	2
Provision Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés		-	-	-
Plus-values latentes sur OPCVM relevant de l'article 209OA du CGI	402	(402)	595	595
PDD	-	-	-	-
Total	404	(404)	596	596
Taux d'imposition	25,83%	25,83%	25,83%	25,83%
Impôts différés	104	(104)	154	154

Il est rappelé que Matmut Mutualité n'a pas opté pour la comptabilisation des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Autres informations

Chiffres en milliers d'euros

3 - 1 Combinaison

La SGAM MATMUT présente les comptes combinés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes ainsi établis.

3 - 2 Liste des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

NOM et adresse du Siège Social	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Total Capitaux Propres	Quote-part du capital détenue	Titres Bruts	Provisions	VNC	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
	0	0	0		0	0	0	0	0	0

3 - 3 Liste des autres participations

Néant.

3 - 4 Liste des entreprises dont MATMUT Mutualité est l'associé indéfiniment responsable

Dénomination	Siège social	Forme juridique
SCI du Couloud	Place Antonin Jutard, 69003 Lyon	SCI
SCI MPI	49 Bis rue Pierre Renaudel, 76100 Rouen	SCI
SCI DU PALAIS DES CONGRES	49 Bis rue Pierre Renaudel, 76100 Rouen	SCI
MPE	49 Bis rue Pierre Renaudel, 76100 Rouen	SCP

3 - 5 Créances et dettes avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2024		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	6 192	-	6 192
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-
6c	Autres créances	6 192	-	6 192
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	665	-	665
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	665	-	665

POSTES DU BILAN		Au 31 décembre 2023		
		Avec les entreprises liées	Avec les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Total
ACTIF				
6	Créances	3 884	-	3 884
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe (1)	-	-	-
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-
6c	Autres créances	3 884	-	3 884
6d	Capital appelé non versé	-	-	-
PASSIF				
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7	Autres dettes	229	-	229
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
7c	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e	Autres dettes	229	-	229

(1) Aucune entreprise n'exerce une activité d'intermédiaire d'assurance

Etat récapitulatif des placements au 31/12/2024

<i>Nature des placements</i>	<i>Valeur brute</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Valeur de réalisation</i>
I - PLACEMENTS et INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (IFT) (Détails des postes 3 et 4 de l'actif et des IFT)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 205 547,92	3 205 521,92	4 971 807,43
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que parts d'OPCVM	13 223 240,46	13 150 485,84	15 908 421,34
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	3 762 825,50	3 762 825,50	4 259 671,22
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 791 640,12	6 791 640,12	6 889 512,72
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	64 000 798,75	63 994 026,95	58 694 730,66
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	706 500,00	706 500,00	706 500,00
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	0,00	0,00	0,00
9. Dépôts et cautionnements en espèces et autres placements (Dépôts autres que 8.)	43 955,22	40 438,80	40 438,80
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
11. Autres instruments financiers à terme (IFT)			
12. TOTAL des rubriques 1 à 11	91 734 507,97	91 651 439,13	91 471 082,17
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R.343-9 et IFT	53 200 287,50	53 403 708,15	49 666 600,28
Placements évalués selon l'article R.343-10 et IFT	38 534 220,47	38 247 730,98	41 804 481,89
Placements évalués selon l'article R.343-13			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques	91 028 007,97	90 944 939,13	90 764 582,17
Valeurs déposées chez les cédants	0,00	0,00	0,00
Autres affectations ou sans affectation	706 500,00	706 500,00	706 500,00
c) dont :			
OCDE	91 734 507,97	91 651 439,13	91 471 082,17
Hors OCDE			
II - ACTIFS affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les IFT et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	1 093 277,27	1 093 277,27	1 093 277,27



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31.12.2024

BUA:TTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen

Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de MATMUT MUTUALITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs non vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2024 pour un montant de 3.6 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.1.b « Passif – Provisions pour prestations à payer » de l'annexe aux comptes sociaux.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (nombre de diagonales, nombre d'années de stabilisation),
- Apprécié la fiabilité des états produits par la société, retraçant les données historiques,
- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistre (boni/mali du dénouement),
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Evaluation des placements

Risque identifié

MATMUT MUTUALITE évalue ses placements et détermine des provisions pour dépréciation des placements financiers selon les modalités relatées dans la note 3.1.a « Actif - Autres Placements » de l'annexe aux comptes sociaux.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte-tenu du caractère significatif des postes concernés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des placements. Nous nous sommes assurés de l'évaluation des placements financiers en testant les valorisations retenues et leur caractère raisonnable.

Nous avons apprécié le caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre et les dépréciations éventuelles qui en résultent.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des placements et du résultat financier en :

- Obtenant une confirmation écrite des établissements bancaires,
- Cadrant les portefeuilles financiers avec les relevés des dépositaires de banque.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation faite sur les placements financiers en testant les valorisations avec les relevés des dépositaires et des gestionnaires. Nous avons contrôlé la correcte dépréciation des titres le cas échéant.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de MATMUT MUTUALITE par l'Assemblée Générale du 10 juin 1995 pour la SEC BURETTE.

Au 31 décembre 2024, la SEC BURETTE est dans sa 30^{ième} année de mission sans interruption.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les point clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Rouen, le 31 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE

Alain BURETTE



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Matmut Mutualité - Exercice clos le 31.12.2024

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L. 114-34 du code de la mutualité, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 114-32 du code de la mutualité.

Fait à Rouen, le 31 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE

Alain BURETTE



Attestation du commissaire aux comptes sur le rapport du conseil d'administration

détaillant les sommes et avantages de toute nature
versées à chaque administrateur

Matmut Mutualité - Exercice clos le 31.12.2024

Attestation du Commissaire aux Comptes sur le rapport du conseil d'administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versées à chaque administrateur »

Aux Adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de **MATMUT MUTUALITÉ** et en application de l'article L. 114-17 du code de la mutualité, nous avons effectué une intervention ayant pour objet de vérifier les informations figurant dans le rapport détaillant « *les sommes et avantages de toute nature versées à chaque administrateur* », relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 joint à la présente attestation.

Ce rapport a été établi par votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la valeur des avantages de toute nature octroyés aux administrateurs ni sur le contenu des comptes rendus d'activité.

En outre, en l'absence de la publication d'un arrêté, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la régularité des remboursements de frais de garde d'enfants, de déplacement et de séjour visés au 6° de l'article L. 114-26 du code de la mutualité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne constituent ni un audit ni un examen limité ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier la conformité des indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du code de la mutualité avec les dispositions des articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-026 du même code ;
- vérifier la concordance des indemnités versées et des remboursements avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- apprécier si les avantages qui ne donnent pas lieu à versements mentionnés dans le rapport du conseil d'administration sont présentés de manière sincère et, le cas échéant, vérifier leur concordance avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que :

- les indemnités versées à chaque administrateur au titre de ses attributions permanentes en application du 2° et du 5° de l'article L. 114-26 du code de la mutualité, figurant dans le rapport joint, sont régulières au regard des articles R. 114-4 à R. 114-7 et A. 114-026 du code de la mutualité ;
- les indemnités et remboursements versés à chaque administrateur figurant dans le rapport joint concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité ;
- les avantages de toute nature figurant dans le rapport joint sont présentés sincèrement et le cas échéant concordent avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité.

La présente attestation tient lieu de certification au sens de l'article L. 114-17 du code de la mutualité.

Fait à Rouen, le 31 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes

SEC BURETTE

Alain BURETTE
